

Memento

Déclaration de masses salariales

A noter:

- Les désignations de personnes s'appliquent dans le présent document de façon générale aux deux sexes. Il est fait usage du terme générique pour des raisons de lisibilité.

Remarques générales

La déclaration de masses salariales sert au calcul des primes définitives.

Si vous n'êtes pas en mesure de respecter le délai, nous vous prions de nous en informer rapidement, faute de quoi il est procédé à un décompte sur la base de masses salariales estimées avec prise en compte d'un supplément. Toutefois, cela ne supprime pas l'obligation de déclaration contractuelle.

Pour nous communiquer les données salariales, vous disposez des possibilités suivantes.

Déclaration des salaires avec Swissdec Norme suisse en matière de salaire (ELM)

Vous avez une comptabilité salariale certifiée selon Swissdec? Vous pouvez également transmettre vos masses salariales à Visana par ce biais.

Commande de profil d'assurance:

pour la déclaration des données salariales au moyen de la Norme suisse en matière de salaire (ELM), vous avez besoin d'un profil d'assurance qui contient les informations nécessaires au paramétrage du logiciel de comptabilité salariale.

- Vous venez d'opter pour la Norme suisse en matière de salaire (ELM) de Swissdec? Commandez votre premier profil ELM via [visana.ch/clientele_entreprises/services/declaration](https://www.visana.ch/clientele_entreprises/services/declaration) de la masse salariale, onglet Norme suisse en matière de salaire (ELM) de Swissdec via le lien de service correspondant.
- Les clientes et les clients actuels qui ont déjà demandé une fois le profil d'assurance auprès de Visana recevront automatiquement le nouveau profil d'assurance pour l'année suivante.

Informations importantes

Pour que la déclaration des salaires se fasse sans problème, il est particulièrement important de saisir correctement le numéro de contrat, le numéro de client/e ainsi que le code et les chiffres du groupe de personnes. Il faut en outre veiller aux points suivants.

- Changement d'assureur ou modifications des groupes de personnes assurées:** à chaque changement d'assureur ou en cas de modification des groupes de personnes assurées pour ou au cours de l'année à décompter, le profil doit être redéfini dans le logiciel de comptabilité salariale. En cas de changement d'assureur, les codes et les chiffres

du groupe de personnes peuvent en outre être modifiés.

En cas de modifications en cours d'année des groupes de personnes assurées, la Norme suisse en matière de salaire (ELM) de Swissdec ne peut pas être utilisée pendant la période de déclaration, en raison de la multiplicité des paramètres différents. Dans ce cas, les données salariales doivent être déclarées au moyen d'un formulaire papier pour l'année concernée.

- Erreur de saisie du profil d'assurance:** en cas d'erreur de saisie du profil d'assurance, vous recevez un message d'erreur au moment de la transmission. Les données ne peuvent pas être transmises. Veuillez noter qu'il peut y avoir d'autres raisons pour un message d'erreur et contactez votre fournisseur de logiciels.
- Possibilité d'une déclaration test:** si des incertitudes subsistent quant à la saisie correcte de tous les paramètres, il est possible d'effectuer une déclaration test.

Déclaration des salaires avec e-Déclaration salariale

Vous trouverez le formulaire de déclaration salariale électronique sur notre site Internet (www.visana.ch). Aucun login n'est nécessaire. Les informations contractuelles requises pour compléter ce formulaire figurent dans le formulaire de déclaration salariale physique. Le processus en ligne est muni d'un bouton de déclaration et d'information. Nous vous informons également sur notre site Internet quant à la disponibilité du service en ligne.

Informations importantes

Pour que la déclaration salariale se fasse sans problème, il est particulièrement important de saisir correctement le numéro de contrat, le numéro de client/e ainsi que le code de groupe de personnes.

Ce faisant, il faut veiller aux points suivants.

- Modification en cours d'année des groupes de personnes:** en cas de modification en cours d'année des groupes de personnes assurées, la déclaration salariale électronique ne peut pas être utilisée, en raison des différents paramètres présents plusieurs fois au cours d'une même période de déclaration. Dans ce cas, les données salariales doivent être déclarées au moyen d'un formulaire papier pour l'année concernée.
- Erreur de saisie des paramètres de déclaration de masses salariales:** en cas d'erreur de saisie des paramètres mentionnés, vous recevrez un message d'erreur au moment de la transmission. Les données ne peuvent pas être transmises.

Formulaire papier

L'original de la déclaration de masses salariales doit être renvoyé dûment rempli et signé à Visana Services SA. Vous pou-

vez aussi scanner le formulaire rempli et nous l'envoyer à la boîte électronique declaration@visana.ch.

Salaires à déclarer

Vous trouverez des informations sur l'obligation de déclarer les différents types et éléments de salaire dans la notice explicative «Aperçu des salaires soumis à déclaration», sur notre site Internet, à la rubrique Clientèle entreprises, sous Documents et téléchargements. Veuillez tenir compte des éventuelles conventions supplémentaires concernant le salaire assuré, qui figurent dans la police en vigueur.

Masse salariale fixe

Est déterminante la masse salariale convenue dans la police. Les modifications souhaitées de la masse salariale doivent être demandées séparément et par écrit. Elles ne valent qu'après l'acceptation de l'assureur et l'adaptation correspondante du contrat.

Sommes salariales fixes

Est déterminante la somme salariale fixe selon la police. Les modifications de sommes souhaitées doivent être demandées séparément et par écrit. Elles ne valent qu'après l'acceptation de l'assureur et l'adaptation correspondante du contrat.

Nombre d'employé(e)s

Il faut indiquer le nombre d'employés/es auxquels se réfère la masse salariale.